États financiers de

OSTÉOPOROSE CANADA

et rapport de l’auditeur indépendant sur ces états

Exercice clos le 31 mars 2026

KPMG **s.r.l./S.E.N.C.R.L.**
Vaughan Metropolitan Centre
100 New Park Place, bureau 1400
Vaughan, (Ontario) L4K 0J3
Canada
Téléphone 905-265 5900
Télécopieur 905-265 6390

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres d'Ostéoporose Canada

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers d'Ostéoporose Canada (« l'entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2026;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution des soldes des fonds pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans la section « ***Fondement de l'opinion avec réserve*** » de notre rapport de l'auditeur, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de charité, l'entité tire des produits de dons et de collecte de fonds dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'entité.

Par conséquent, nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants :

- des actifs et des soldes des fonds présentés dans les états de la situation financière aux 31 mars 2026 et 2025;
- des produits tirés des particuliers et de l'excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges présentés dans les états des résultats pour les exercices clos les 31 mars 2026 et 2025;
- des soldes des fonds, à l'ouverture et à la clôture de l'exercice, présentés dans les états de l'évolution des soldes des fonds pour les exercices clos les 31 mars 2026 et 2025;
- de l'excédent des produits par rapport aux charges présentés dans les états des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 mars 2026 et 2025.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., société à responsabilité limitée de l'Ontario et cabinet membre de l'organisation mondiale KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, société de droit anglais à responsabilité limitée par garantie. KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Nous avons donc exprimé une opinion avec réserve sur les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2025, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « ***Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

 Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Vaughan, Canada

Le 14 juillet 2026

OSTÉOPOROSE CANADA

État de la situation financière

31 mars 2026, avec informations comparatives de 2025

	2026	2025
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 394 773 $	626 158 $
Liquidités soumises à des restrictions	32 553	57 886
Débiteurs	62 406	11 398
Taxe de vente à recevoir	102 827	79 103
Charges payées d'avance	78 764	65 925
Placements à court terme (note 2)	200 000	200 000
	1 871 323	1 040 470
Placements à long terme (note 3)	2 933 293	2 908 462
Immobilisations (note 4)	30 694	15 166
	4 835 310 $	3 964 098 $
Passif et soldes des fonds		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	444 938 $	210 555 $
Produits reportés	394 064	184 155
	839 002	394 710
Solde des fonds		
Fonds de programmes	1 063 015	660 926
Fonds de réserve	1 438 558	1 316 787
Fonds d'activité scientifique	1 494 735	1 591 675
	3 996 308	3 569 388
Engagements (note 7)		
Événement postérieur à la date de clôture (note 10)		
	4 835 310 $	3 964 098 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.



_____ , administratrice



_____ , administratrice

OSTÉOPOROSE CANADA

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2026, avec informations comparatives de 2025

2026	Fonds de programmes (note 6)	Fonds de réserve	Fonds d'activité scientifique	Total
Produits				
Financement gouvernemental	4 514 249 $	– $	– $	4 514 249 $
Particuliers	2 125 074	–	–	2 125 074
Sociétés et fondations	345 544	–	–	345 544
Placements	8 361	43 593	47 329	99 283
Autres	79 782	–	–	79 782
Gain latent sur les placements	–	58 816	8 165	66 981
Gain réalisé sur la vente de placements	–	33 605	141 377	174 982
	7 073 010	136 014	196 871	7 405 895
Charges				
Éducation, mobilisation et sensibilisation	5 033 800	–	275 596	5 309 396
Levée de fonds	621 024	–	–	621 024
Administration et soutien	1 016 097	14 243	18 215	1 048 555
	6 670 921	14 243	293 811	6 978 975
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	402 089 $	121 771 $	(96 940) $	426 920 $

2025	Fonds de programmes (note 6)	Fonds de réserve	Fonds d'activité scientifique	Total
Produits				
Financement gouvernemental	4 087 489 $	– $	– $	4 087 489 $
Particuliers	1 469 362	–	–	1 469 362
Sociétés et fondations	432 230	–	–	432 230
Placements	10 267	25 068	35 603	70 938
Autres	154 554	–	–	154 554
Gain latent sur les placements	–	60 314	30 323	90 637
Gain réalisé sur la vente de placements	–	23 058	102 555	125 613
	6 153 902	108 440	168 481	6 430 823
Charges				
Éducation, mobilisation et sensibilisation	4 526 631	–	237 395	4 764 026
Levée de fonds	662 768	–	–	662 768
Administration et soutien	878 480	12 861	19 032	910 373
	6 067 879	12 861	256 427	6 337 167
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	86 023 $	95 579 $	(87 946) $	93 656 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

OSTÉOPOROSE CANADA

État de l'évolution des soldes des fonds

Exercice clos le 31 mars 2026, avec informations comparatives de 2025

	Fonds d'administration				
2026	Fonds de programmes	Fonds de réserve	Total	Fonds d'activité scientifique	Total
Solde des fonds à l'ouverture de l'exercice	660 926 $	1 316 787 $	1 977 713 $	1 591 675 $	3 569 388 $
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	402 089	121 771	523 860	(96 940)	426 920
Solde des fonds à la clôture de l'exercice	1 063 015 $	1 438 558 $	2 501 573 $	1 494 735 $	3 996 308 $

	Fonds d'administration				
2025	Fonds de programmes	Fonds de réserve	Total	Fonds d'activité scientifique	Total
Solde des fonds à l'ouverture de l'exercice	574 903 $	1 221 208 $	1 796 111 $	1 679 621 $	3 475 732 $
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	86 023	95 579	181 602	(87 946)	93 656
Solde des fonds à la clôture de l'exercice	660 926 $	1 316 787 $	1 977 713 $	1 591 675 $	3 569 388 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

OSTÉOPOROSE CANADA

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2026, avec informations comparatives de 2025

	2026	2025
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation		
Excédent des produits par rapport aux charges	426 920 $	93 656 $
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement	12 366	10 781
Gain latent sur les placements	(66 981)	(90 637)
Gain réalisé sur la vente de placements	(174 982)	(125 613)
	197 323	(111 813)
Variation des éléments du fonds de roulement hors trésorerie lié à l'exploitation		
Taxe de vente à recevoir	(23 724)	4 703
Débiteurs	(51 008)	23 333
Charges payées d'avance	(12 839)	(19 510)
Créditeurs et charges à payer	234 383	100 154
Produits reportés	209 909	(127 534)
	554 044	(130 667)
Activités d'investissement		
Nouvelles immobilisations	(27 894)	(13 789)
Produit de la vente de placements	388 551	527 455
Acquisition de placements	(171 419)	(319 237)
	189 238	194 429
Augmentation des liquidités	743 282	63 762
Liquidités à l'ouverture de l'exercice	684 044	620 282
Liquidités à la clôture de l'exercice	1 427 326 $	684 044 $
Les liquidités comprennent les éléments suivants :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 394 773 $	626 158 $
Liquidités soumises à des restrictions	32 553	57 886
	1 427 326 $	684 044 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

OSTÉOPOROSE CANADA

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2026

Ostéoporose Canada (l'« Organisation ») a été fondée en 1982. L'Organisation a été constituée en personne morale aux termes de la *Loi sur les corporations canadiennes* et prorogée en novembre 2013 en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. L'Organisation a pour but d'éduquer, d'habiliter et d'appuyer les personnes et les communautés en matière de prévention et de traitement de l'ostéoporose. L'Organisation fournit des services aux personnes souffrant d'ostéoporose ou à risque ainsi qu'aux collectivités au moyen d'une démarche menée localement. Cette démarche étend les services de prévention et de traitement à l'échelle de la collectivité.

Ostéoporose Canada est un organisme de charité enregistré (numéro d'enregistrement à titre d'organisme de charité 895510931) auprès de l'Agence du revenu du Canada. L'Organisation est exonérée de l'impôt sur le revenu et est en mesure de délivrer des reçus de dons aux fins de l'impôt sur le revenu.

1. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été établis par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif présentées dans la Partie III du *Manuel de CPA Canada*.

a) Comptabilité par fonds

Les activités de l'Organisation sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité par fonds affectés au moyen des trois fonds suivants : le Fonds de programmes, le Fonds de réserve et le Fonds d'activité scientifique.

La présentation des produits et des charges au sein du Fonds de programmes reflète les principaux secteurs d'activité indiqués ci-dessous :

i) Éducation, mobilisation et sensibilisation

Ce secteur englobe l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de l'information, des programmes et des services qu'Ostéoporose Canada fournit à ses clients et à ses parties prenantes. Ce secteur comprend la formation du public et les programmes et services de soutien, les services à la collectivité, les services aux membres, la formation des professionnels et les relations avec les professionnels et les activités de recherche clinique et scientifique. Toutes ces activités augmentent le niveau de sensibilisation et de connaissance de la maladie du public, des personnes souffrant d'ostéoporose, des professionnels de la santé, des chercheurs et des décideurs du secteur de la santé.

1. Principales méthodes comptables (suite)

ii) Levée de fonds

Correspond aux efforts permanents déployés pour réunir des fonds par l'intermédiaire des partenariats avec des entreprises et avec l'industrie pharmaceutique, des fondations et des dons de particuliers (publipostage, dons en ligne et dons majeurs et planifiés) et aux dépenses connexes.

iii) Administration et soutien

Ils représentent les services essentiels de soutien administratif et de gouvernance. Ils englobent notamment les honoraires des auditeurs externes et les frais juridiques, ainsi que toutes les autres dépenses qui ne peuvent être facilement attribuées à d'autres secteurs clés.

Le Conseil d'administration de l'Organisation a approuvé l'établissement d'un fonds de réserve en 2008, afin de constituer une provision pour la gestion des imprévus liés à une insuffisance de produits ou à des charges imprévues. Le Fonds de réserve doit être suffisamment provisionné pour couvrir les charges d'exploitation de base d'un semestre, c'est-à-dire celles qui ne sont pas liées à des programmes subventionnés par le gouvernement. Il est prévu qu'il faudra plusieurs exercices pour atteindre la cible de 2 000 000 $.

Le Fonds d'activité scientifique est un fonds affecté pour des charges particulières liées à des travaux cliniques et éducatifs propres à la santé des os, dont la transmission/diffusion de connaissances et les charges nécessaires au soutien de ces activités.

b) Constatation des produits

Les apports affectés du Fonds de programmes sont constatés au titre des produits dans l'exercice au cours duquel les charges correspondantes sont engagées. Les apports non affectés du Fonds de programmes et les apports affectés du Fonds d'activité scientifique sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel ils ont été reçus ou ils doivent être reçus, si le montant à recevoir peut raisonnablement être estimé et si le recouvrement est raisonnablement assuré.

Tous les dons commémoratifs non affectés sont pris en compte dans le Fonds de programmes.

1. Principales méthodes comptables (suite)

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des fonds en caisse, des soldes bancaires et des certificats de placement garanti échéant dans 90 jours ou moins au 31 mars 2026.

d) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments de capitaux propres qui sont cotés sur un marché actif sont évalués ultérieurement à leur juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont comptabilisés ultérieurement au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à leur juste valeur. L'Organisation a choisi de comptabiliser ses placements à leur juste valeur. Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont imputés aux résultats à mesure qu'ils sont engagés.

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice s'il existe des indications de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, l'Organisation détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie attendus, l'organisation ramène la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qu'il pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation que l'Organisation s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif. Si des faits ou circonstances s'inversaient au cours d'un exercice ultérieur, une moins-value doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, la valeur comptable ne devant pas être supérieure à la charge de dépréciation initiale.

1. Principales méthodes comptables (suite)

e) Placements à court terme

Les placements à court terme sont constitués de certificats de placement garanti assortis d'une échéance à courir de plus de 90 jours et de moins de 365 jours avant le 31 mars 2026. Ces placements sont détenus au sein du Fonds de programmes.

f) Placements à long terme

Les placements à long terme sont constitués de trésorerie, d'instruments à revenu fixe et de titres de capitaux propres destinés à être détenus plus de 365 jours après le 31 mars 2026. Ces placements sont détenus au sein du Fonds de réserve et du Fonds d'activité scientifique.

g) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé. Les apports d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'apport. Les frais de réparation et d'entretien sont imputés aux résultats. Les améliorations qui prolongent la durée de vie estimative d'une immobilisation sont capitalisées. Les immobilisations sont ramenées à leur juste valeur ou à leur coût de remplacement pour refléter les dépréciations partielles lorsque la conjoncture indique que les immobilisations ne contribuent plus à la capacité de l'Organisation de fournir des biens et des services ou que la valeur des avantages économiques futurs ou du potentiel de service qui sont associés aux immobilisations est inférieure à leur valeur comptable nette. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile estimatives suivantes :

Matériel informatique	3 ans
Mobilier et matériel	3 ans

h) Apports de services

Un nombre substantiel de bénévoles consacre une part considérable de leur temps à l'Organisation chaque année. En raison de la difficulté que pose la détermination de la juste valeur des apports de services, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

1. Principales méthodes comptables (suite)

i) Affectation des charges d'exploitation

L'Organisation répartit les charges à l'état des résultats par fonction. Les salaires et avantages sociaux et les charges non directes ont été répartis en fonction du nombre de personnes employées dans une fonction.

j) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur les informations fournies au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers de même que sur les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. Placements à court terme

Au 31 mars 2026, les placements à court terme étaient constitués d'un certificat de placement garanti portant intérêt au taux de 2,15 % (2,75 % en 2025) par année et venant à échéance le 9 août 2026 (10 août 2025 en 2025).

3. Placements à long terme

	2026	2025
Trésorerie	140 444 $	86 552 $
Revenu fixe	1 044 208	1 064 578
Actions	1 748 641	1 757 332
	2 933 293 $	2 908 462 $

Les placements détenus comprennent 1 494 735 $ (1 591 675 $ en 2025) au titre du Fonds d'activité scientifique et 1 438 558 $ (1 316 787 $ en 2025) au titre du Fonds de réserve.

Au 31 mars 2026, les instruments à revenu fixe comprenaient un certificat de placement garanti de 150 000 $ (150 000 $ en 2025), portant intérêt au taux de 2,05 % (2,50 % en 2025) par année et venant à échéance le 26 janvier 2027 (26 janvier 2026 en 2025). Les autres instruments à revenu fixe étaient investis dans des fonds en gestion commune et n'avaient aucun taux de rendement à l'échéance spécifique ni date d'échéance.

4. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	2026 Valeur comptable nette	2025 Valeur comptable nette
Matériel informatique	114 250 $	83 556 $	30 694 $	15 166 $
Mobilier et matériel	45 856	45 856	–	–
	160 106 $	129 412 $	30 694 $	15 166 $

La charge d'amortissement pour l'exercice se chiffre à 12 366 $ (10 781 $ en 2025) et est prise en compte dans le poste « Administration et soutien » de l'état des résultats.

5. Facilité bancaire

L'Organisation dispose d'une facilité de crédit à vue renouvelable d'un montant de 200 000 $ auprès d'une institution financière canadienne, qui porte intérêt au taux préférentiel majoré de 0,50 % par année. Au 31 mars 2026, l'Organisation n'avait effectué aucun prélèvement aux termes de cette facilité de crédit (néant en 2025).

6. Répartition des charges

Les charges d'exploitation ont été réparties de la manière suivante dans le Fonds de programmes :

	Éducation, mobilisations et sensibilisation	Levée de fonds	Administration et soutien	2026 Total	2025 Total
Salaires et charges sociales	3 313 771 $	207 714 $	605 735 $	4 127 220 $	3 906 032 $
Loyer	66 134	14 172	14 172	94 478	123 739
Assurances	26 954	5 776	5 776	38 506	35 993
Charges liées aux bureaux	11 189	2 398	2 399	15 986	4 198
Technologie	42 095	9 020	9 020	60 135	33 328
	3 460 143	239 080	637 102	4 336 325	4 103 290
Charges directes	1 573 657	381 944	378 995	2 334 596	1 964 589
	5 033 800 $	621 024 $	1 016 097 $	6 670 921 $	6 067 879 $

7. Engagements

L'Organisation loue les locaux qu'elle occupe en vertu d'un contrat de location-exploitation à long terme qui vient à échéance le 25 août 2028. Les paiements annuels minimaux exigibles au titre du contrat de location des locaux et des contrats de location de matériel s'établissent comme suit :

2027	72 424 $
2028	69 314
2029	28 606
2030	3 502
Par la suite	803
	174 649 $

8. Risques financiers

Les placements sont exposés principalement au risque de taux d'intérêt, au risque de marché, au risque de change et au risque de liquidité. L'Organisation s'est dotée de politiques et procédures officielles qui lui permettent d'établir la composition cible de ses actifs. Les politiques de l'Organisation exigent en outre de diversifier les placements selon des catégories et fixent des plafonds de risque pour les placements individuels. Les fonds non affectés sont détenus dans des placements déterminés et dans des comptes bancaires portant intérêt. Les fonds affectés peuvent également être investis dans ces placements déterminés, sous réserve des restrictions imposées par le donateur.

a) Risque de taux d'intérêt

L'Organisation est exposée au risque de taux d'intérêt sur ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Elle gère ce risque en étalant les échéances des titres qu'elle détient. Se reporter aux notes 2 et 3 pour un complément d'information sur les placements à taux fixe.

b) Risque de marché

Le risque de marché découle des placements à taux fixes et variables que négocie l'Organisation. Les fluctuations du marché exposent l'Organisation à un risque de perte. Pour atténuer ce risque, l'Organisation s'est dotée de contrôles lui permettant de surveiller les placements et de limiter ses niveaux de concentration.

8. Risques financiers (suite)

c) Risque de change

L'Organisation est exposée à des risques financiers découlant des fluctuations des taux de change et de leur volatilité. L'Organisation atténue ce risque par des contrôles qui lui permettent de surveiller et de limiter la concentration de ses titres.

d) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que l'Organisation ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements en temps opportun ou à un coût raisonnable. Pour gérer son risque de liquidité, l'Organisation exerce un suivi de ses flux de trésorerie actuels et futurs de manière à s'assurer de disposer de fonds suffisants pour honorer ses engagements.

L'exposition au risque n'a fait l'objet d'aucun changement important en 2025.

9. Couverture des dirigeants et des administrateurs

L'Organisation couvre les dépenses (y compris les frais juridiques) et les frais de jugement de ses administrateurs, dirigeants, salariés et bénévoles antérieurs, actuels ou futurs, ainsi que tout montant réellement ou raisonnablement engagé par eux relativement à toute action, poursuite ou procédure intentée contre eux dans le cadre de leurs fonctions auprès de l'Organisation, pour autant qu'ils aient agi honnêtement et de bonne foi dans le but de servir l'intérêt supérieur de l'Organisation. En raison de la nature de la couverture, l'Organisation ne peut pas faire une estimation raisonnable du risque maximum auquel elle est exposée. L'Organisation a souscrit une assurance responsabilité civile à l'intention des administrateurs et des dirigeants relativement à ces dépenses.

10. Événement postérieur à la date de clôture

En juin 2026, l'Organisation a reçu un legs important d'environ 6,5 millions de dollars. La direction évalue actuellement l'incidence financière de celui-ci.